On m’amena au Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) le jour d’Uḥud, j’avais alors quatorze ans, et il ne me donna pas l’autorisation [de combattre].

‘Abdullah ibn ‘Umar (qu’Allah l'agrée, lui et son père) relate : « On m’amena au Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) le jour d’Uḥud, j’avais alors quatorze ans, et il ne me donna pas l’autorisation [de combattre]. Le Jour du Fossé, on m’amena de nouveau à lui - à ce moment-là j’avais quinze ans - et, cette fois-ci, il donna son autorisation. »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

‘Abdullah ibn ‘Umar (qu’Allah l'agrée, lui et son père) relate qu’on l’amena au Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) afin qu’il participe [lui aussi] au combat, au moment où le Prophète passait en revue son armée. C’était le jour de la bataille d’Uḥud, en l’an trois de l’Hégire. Comme il n’avait que quatorze ans, le Prophète (sur lui la paix et le salut), le jugeant trop jeune, le renvoya et lui interdit d’aller combattre. Le jour de la Bataille du Fossé, en l’an cinq de l’Hégire, on l’amena de nouveau, il avait alors quinze ans. Là, le Prophète (sur lui la paix et le salut) l’autorisa à combattre. Il est donc probable que ‘Abdullah venait, le jour d’Uḥud, d’avoir ses quatorze ans et que le Jour du Fossé, il allait sur ses seize ans.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/2972